



EDEN
WORLD FOUNDATION

EDEN MAG

Organe d'expression des droits des enfants du monde - Septembre 2017- N°1

- Parrainer un enfant
- Liberté d'expression pour les enfants
- Non à la discrimination
- Une passion pour les enfants
- "Un manque de ressources financières pour nos études"



Pour ce numéro : 1 \$

EDEN WORLD FOUNDATION

No 105 Avenue Kajangu
C/Ibanda, Bukavu, RD Congo
Tél : (+ 243) 979 770 792
E-mail : edenworldfound@gmail.com
www.facebook.com/edenworldfoundation

EDEN MAG

Directeur de publication

Charles BULABULA

Directrice de publication adjointe

Zilfat SAIDI

Comité de rédaction

Adriel BARAKA

Martine RUGENGE

Conception et réalisation graphique :

KsTecnologias ©

Impression :

Songeya ©

Distribution & Marketing

Distribution Bukavu :

Christian BISIMWA

Vicky VUNANGA

Distribution Kampala :

Rina Marielle DENAMSE

Christian SHIRI

* La mission de votre Magazine :

Avec la participation de tous les rédacteurs, EDEN World Foundation vise à passer plusieurs messages sous différents thèmes ayant comme fondement les droits et devoirs des enfants.

* Pour tout appui financier :

En guise de promotion d'EDEN mag, voici un numéro pouvant vous être utile en cas de transfert sur Airtel Money :
+243 995479583

© Publication EDEN Magazine

No 1 , Septembre - 2017



Pour la protection des droits de l'enfant !

BACHOKE JOAN

Directeur Général EDEN World Foundation

La convention internationale aux Droits de l'enfant définit l'enfant comme étant tout être humain de moins de 18 ans, sauf si pour une raison ou une autre celui-ci est accordé la majorité plus tôt par la loi nationale.

L'enfance est ainsi une période où l'enfant mérite plus d'attention sur tous les plans de la vie. C'est un moment où l'enfant devra vivre à l'abri de la peur, de la violence, de la maltraitance et de l'exploitation. Etant la période séparant la naissance de l'âge adulte, ce dernier aura plus besoin d'assistance, de protection et de défense.

Le respect des droits de l'enfant est non seulement le devoir d'une seule personne mais de nous tous car en protégeant l'enfant, nous protégeons la génération future tandis qu'en le discriminant, nous mettons en danger son développement ainsi que la prochaine génération.

L'enfant devra bénéficier d'une protection particulière conformément aux articles sur la convention internationale aux droits de l'enfant et à la loi portant sur la protection de l'enfant.

Nous devons faire en sorte que les enfants soient protégés contre la violence, les abus, les négligences qu'ils subissent dès leurs naissances. Auparavant l'enfant était considéré comme « objet de droit », jouissant uniquement de ce qui était intéressant pour lui aux yeux de ceux qui en avaient la responsabilité, mais aujourd'hui il est « sujet de droit » comme tout autre être humain.

Les adultes doivent de ce faire écouter l'avis des enfants avant d'agir et leur décision devra toujours viser le bien-être de l'enfant.

Sommaire

3

Editorial Eden : Pour la protection des droits de l'enfant !

5

Qui sommes-nous? : EDEN WORLD FOUNDATION

6

Quid sur la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (C.I.D.E.)

8

Cri d'alarme : Comment pouvons-nous aller à l'école quand nos parents n'ont pas de ressources financières?

9

Ultima Thulé d'EDEN : des jeunes membres qui vous partagent leurs idées

● La prostitution enfantine, un fléau dans l'ombre : Jimmy MUSOBU (p.9)

● Ma passion pour les enfants ! : Media BANYWERHA (p.10)

● La liberté d'expression : Prince Théodore (p.11)

● Le droit à la non-discrimination : Charlene BISIMWA (p.12)

● Rachel, membre d'Eden World Foundation, raconte sa passion pour les enfants (p.13)

● Bénéficiaire des mêmes droits en dépit d'un handicap : Zilfat SAIDI (p.14)

16

Les enfants se confient : Interview réalisés par Charles BULABULA à l'école primaire Saint Michel / Kashunguri / Club Culturel Eden World Foundation

19

Parrainer un enfant ? : Suivez les directives Aidons les enfants !!!

En couverture : Fabien Bisimwa (élève à l'école primaire Saint Michel de Kashunguri lors d'une visite d'Eden World Foundation)

EDEN WORLD FOUNDATION est une association sans but lucratif (a.s.b.l), non confessionnelle et apolitique qui protège et défend les droits de l'enfant suivant les textes de la Convention Internationale relative aux Droits de l'enfant (C.I.D.E)

Créée en République Démocratique du Congo (R.D.C) , dans la Province du Sud-Kivu, Ville de Bukavu par le Défenseur des droits de l'enfant GRACE BACHOKE Joan en date du Dimanche 25 Août 2013, EDEN regroupe à ce jour 88 enfants reunis sous un programme éducatif

*VISION

La Vision d'EDEN World Foundation est basée sur les quatre grands principes de la convention Internationale aux droits des enfants (C.I.D.E en sigle)

- La Non Discrimination (les droits de l'enfant sont universels et indivisibles)
- L'Intérêt supérieur de l'enfant (tout ce qui a l'impact sur les enfants doit être bénéfique pour eux et les aider à se développer),
- La Survie et le Développement (vise à assurer la survie et le développement des enfants)
- La Participation de l'enfant (l'expression des points de vues des enfants est essentielle pour comprendre leurs idées, ambitions).

**MISSION

- Les enfants sont la raison d'être d'EDEN World Foundation. EDEN est faite pour la défense et la Protection des droits des enfants démunis, lutter pour le respect des droits de l'enfant , selon l'esprit de la loi portant protection des droits de l'enfant.
- Participer, par l'appui à la sensibilisation des communautés locales, au développement global des enfants, vivants en situations de vulnérabilité et au respect des droits afin que chaque enfant ait la possibilité d'avoir un avenir meilleur.

*** OBJECTIFS

EDEN poursuit les objectifs suivants :

- Sensibiliser les élèves des Écoles Primaires et Secondaires sur :
 - . Promotion de L'éducation des filles et des droits des filles
 - . Lutte contre la violence à l'école Primaire et/ ou Secondaire
 - . Lutte contre les grossesses pour les enfants à l'école
- La solidarité des enfants du Monde entier en vue de lutter contre toute forme de discrimination de l'enfant
- L'assistance aux enfants :
 - Victimes du SIDA, Orphelins, de la rue, Accusés de Sorcellerie, non scolarisés, vivants avec handicap, toxicomanes



La Convention internationale relative aux droits de l'enfant est le traité relatif aux droits de l'homme le plus largement ratifié de l'histoire (193 États).

Elle a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989. En la ratifiant, les États s'engagent à respecter un code d'obligations contraignantes envers leurs enfants.

Elle comprend 54 articles qui définissent l'ensemble des droits de l'enfant.

La C.I.D.E définit L'enfant comme, tout individu de moins de 18 ans (article 1 CIDE), membre d'une famille et d'une communauté et lui reconnaît des droits et des responsabilités en fonction de son âge et de sa maturité.

5 DROITS FONDAMENTAUX

1. LE DROIT A L'IDENTITE

Lorsqu'un enfant naît, ses parents vont le déclarer, l'« enregistrer » à la mairie de son lieu de naissance pour que son identité figure dans le registre de l'état civil.

Être enregistré à la naissance est le premier des droits civils parce qu'il atteste de l'existence et de l'identité d'un enfant.

Sans enregistrement, l'enfant ne peut pas être protégé car il n'a pas d'existence officielle. Avoir une identité permet de lutter contre la traite, les enlèvements, les mariages précoces, l'exploitation sexuelle, l'enrôlement des enfants dans l'armée, le travail forcé...

De plus, un extrait d'acte de naissance est souvent nécessaire pour s'inscrire à l'école et avoir accès aux services de santé.

Que dit la CIDE ?

« L'enfant a le droit à un nom dès la naissance, il doit acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, il doit connaître ses parents et être élevé par eux. »

Articles 7 et 8 de la CIDE

2. LE DROIT A LA SANTE

Le droit à la santé est un droit dont tous les enfants devraient bénéficier. Pourtant, tous les ans, plus de 9 millions d'enfants meurent dans le monde avant leur 5e anniversaire. Les principales menaces à la survie des enfants sont la malnutrition, le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'absence de vaccination, la pneumonie, le paludisme, le VIH-sida, le manque de soins adaptés...

Que dit la CIDE ?

« Chaque enfant a droit à un niveau de vie suffisant et à jouir du meilleur état de santé possible. »

Articles 3, 6, 24, 26 et 27 de la CIDE.

3. LE DROIT A L'EDUCATION

L'éducation est une priorité car elle permet de mieux se protéger contre les maladies, d'abaisser les taux de mortalité infantile et maternelle, d'aider ses propres enfants à s'instruire, à progresser, de lutter contre la pauvreté et les injustices, de mettre fin aux cycles générationnels de pauvreté, d'augmenter la productivité du pays.

Que dit la CIDE ?

« Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation et doivent : rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit, encourager l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire accessibles à tout enfant, assurer à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun. »

4. LE DROIT A LA PROTECTION

Par protection, on entend la prévention et la lutte contre toute forme de maltraitance, de violence et d'exploitation, y compris l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, la traite et le travail des enfants, et les pratiques traditionnelles préjudiciables, comme l'excision et les mariages d'enfants.

Le nombre important de conflits armés représente un risque pour les enfants qui en sont les premières victimes et parfois les bourreaux.

Que dit la CIDE ?

« Les enfants ont le droit de grandir dans un cadre qui garantisse leur protection »

Articles 19, 22, 32, 33, 34, 35, 39 et 40 de la CIDE.

5. LE DROIT A LA PARTICIPATION

Dans une société démocratique, tous les citoyens ont le droit de participer, y compris les enfants.

Leur donner l'information adaptée à leur âge, les écouter, les associer aux prises de décisions, à la maison, à l'école, au village, dans leur quartier est de la responsabilité de tous les États ayant ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant qui place la participation comme l'un de ses quatre principes fondamentaux.

Que dit la CIDE ?

« Les États parties garantissent à l'enfant la liberté d'expression »

Articles 12, 13, 14, 15 et 17 de la CIDE.

La CIDE simplifiée Les enfants ont des droits

- ☐ J'ai le droit d'avoir un nom et une nationalité.
- ☐ J'ai le droit d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée.
- ☐ J'ai le droit d'être protégé des maladies et d'être soigné.
- ☐ J'ai le droit d'aller à l'école.
- ☐ J'ai le droit d'être protégé de la violence et de l'exploitation.
- ☐ J'ai le droit de ne pas faire la guerre, ni de la subir.
- ☐ J'ai le droit d'avoir un refuge, d'être secouru.

☐ J'ai le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé.

☐ J'ai le droit de jouer, danser, chanter.

☐ J'ai le droit à la liberté de pensée et de religion.

☐ J'ai le droit d'être écouté des adultes et de donner mon avis sur les choses qui me concernent.

D'après la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (20 novembre 1989).

Les adultes doivent respecter et garantir les droits des enfants.

Source : LivretPartlementFrance, 2009

"J'ai le droit d'aller à l'école."



"J'ai le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé."





Aujourd'hui je suis très ému de votre visite au sein de notre école, c'est la première fois pour nous de vivre ceci.

J'ai particulièrement été frappé par le fait que vous nous avez parlé de nos droits, de nos devoirs en tant qu'élèves, enfants.

Désormais, je saurai réclamer mes droits parce que vous me les avez appris et je les apprendrai aussi aux enfants qui souffrent et qui ne le connaissent pas.

Aller à l'école ? Oui, c'est bien ! Le maître nous apprend comment vivre en famille, comment vivre l'amour, la fraternité autour de nous, l'entraide, le partage, bien plus que les conseils de papa et maman à la maison.

Le grand problème qui en découle c'est de ne pas savoir que faire quand les parents n'ont pas d'argent pour payer les frais scolaires pour leurs enfants, les vêtir, les nourrir... bien que le désir d'y aller se présente.

Etre sur le banc de l'école est un souhait pour tant d'enfants mais la situation de vie de certaines familles ne le permet pas vu que les parents n'ont pas d'argent, vu la situation critique de notre pays, le gouvernement ne nous voit pas. Nous souffrons, nous n'avons pas le nécessaire pour subvenir à nos besoins de base. C'est dur mais nous espérons que ça changera, vous voir venir nous redonne espoir et j'espère que dans les années à venir nous pourrions encore en bénéficier.

Mon père n'a pas d'argent et mes frères restent à la maison. Ma mère cultive dans nos champs, autour de la maison, juste pour vivre.

J'ai un problème d'habits, cela me destabilise, j'aimerais en avoir plus.

Je n'oublierai pas ce jour, je n'ai jamais vécu ceci. Notre village s'en souviendra longtemps, plus encore ma chère école.

Je crie au secours au gouvernement et à vous Eden de faire encore plus pour nous et à tous ceux qui souffrent dans notre pays et au monde entier. Je ferai tout pour faire respecter mes droits et ceux des autres enfants, ainsi que faire mes devoirs.

J'aime EDEN !

Nshokano Cirimwami
6e primaire / St Michel_Kashunguri

.....



On est sans oublier que la prostitution n'est pas un travail libéral. C'est un mal, un dommage et qui porte quelques préjugés à la dignité des personnes prostituées et fait partie de ces violences silencieuses ou mises dans l'ombre infligées essentiellement aux femmes.

La prostitution des mineurs devient de plus en plus d'actualité dans le monde. Environ 1,2 million d'enfants sont victimes de la traite chaque année depuis 2000. Il se pourrait que 80% des victimes de la traite de mineurs sont destinés à des fins d'exploitation sexuelle et cela est vécu partout dans le monde et particulièrement dans les pays sous-développés où les droits de l'homme en général, et les droits des enfants selon la C.I.D.E en particulier ne sont pas une priorité ni même une nécessité.

Il s'observe, cependant une absence de statistiques dans beaucoup de ces pays du tiers monde. Elle est un problème de santé publique qui suscite des émotions et attitudes contradictoires, d'où certains la considère comme viol grave, d'autres comme un rite de passage de l'adolescence à l'âge adulte, d'autres comme une déviance,...

Les enfants exploités sexuellement sont des enfants déscolarisés, marginalisés, rejetés par leurs proches et la société, qui n'ont pas accès aux soins et vivent dans des conditions d'hygiène alarmantes ; ce qui viole trois de cinq droits fondamentaux de la C.I.D.E. entre autre :

- * le droit à la santé qui stipule que la santé est un droit dont tous les enfants devraient bénéficier,*
- * le droit à l'éducation qui dit que l'éducation est une priorité qui permet d'aider ses propres enfants à s'instruire, à progresser, savoir comment augmenter la productivité du pays,*
- * le droit à la protection qui doit prévenir et lutter contre toutes formes de maltraitance, des violences et d'exploitation, y compris l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, la traite et le travail des enfants.*

En Afrique et dans plusieurs autres coins du monde chaque année les enfants sont kidnappés et adhèrent contre leur propre volonté dans des groupes de prostitution.

C'est depuis plus d'une quinzaine d'années que le commerce sexuel s'est industrialisé et s'est diffusé par l'intermédiaire des nouveaux moyens de communication. La montée en puissance et la normalisation de la pornographie a notamment contribué au développement de la prostitution dans le monde.

Aujourd'hui nous faisons face à une utilisation des enfants pour des finalités d'activités sexuelles, en promettant ou en offrant de bien tel que l'argent, la nourriture le logement, les vêtements,... ou toute autre forme de rémunération, de paiement ou d'avantage, que ces derniers sont fait à l'enfant ou à un tiers.

Pour parler prostitution il faut la présence de deux parties au minimum ; le client et la victime généralement. une tierce personne intermédiaire est également impliquée. Il peut donc s'agir d'un proxénète, d'un tenancier de maisons de tolérance, d'un propriétaire d'une boîte de nuit ou d'une autre personne qui rend la prostitution possible et peut encore en tirer un quelconque avantage.

.....

L'absence de ces droits dans ces pays engendrent des effets négatifs sur le bien être et l'équilibre de l'enfant qui, plus tard devient bien souvent à son tour un proxénète, favorise la propagation du VIH car des nombreux clients refusent d'avoir des rapports sexuels protégés avec un enfant. Les enfants sont alors vulnérables à toutes maladies transmises sexuellement (MST). Mais aussi sur le plan physique et psychologique, on peut observer chez l'enfant, des lésions tels que des déchirements vaginaux, des séquelles physiques, des tortures, des douleurs, des infections ou des grossesses non désirées,...

Le démarche que nous menons en tant qu'EDEN World Foundation milite non seulement pour l'abolition des toutes formes de réglementation de la prostitution mais également pour l'abolition de la prostitution enfantine elle-même. Cette position n'a pas pour objectif de condamner les personnes prostituées mais elle vise à poursuivre les exploiters, c-à-d. les proxénètes, et à dissuader les clients elle s'accompagne de la protection et de l'aide à la réinsertion des personnes prostituées.

Jimmy MUSOBU
Membre Officiel d'EDEN World Foundation

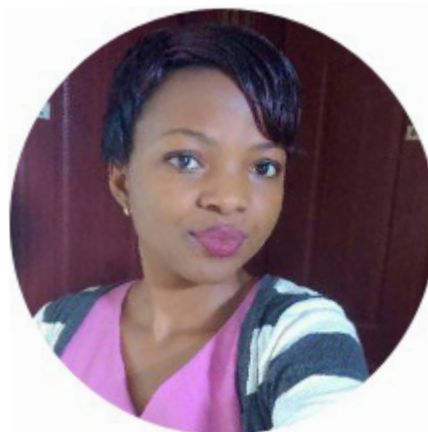
.....

Ma passion pour les enfants !

EDEN, pour les enfants.

Je ne suis membre d'Eden World Foundation que depuis quelques mois. Durant mes tout premiers mois j'ai participé à différentes réunions de l'organisation. Ce qui m'a vraiment incité à adhérer dans Eden était le fait de voir à quel point cette organisation se préoccupe du sort des enfants dans ce monde, elle veut faire valoir tout enfant quel qu'il soit.

Il règne une injustice immense dans ce monde en ce qui concerne les droits de l'enfant.



Personnellement j'ai passé des moments avec des enfants de la rue de chez nous (RDC), ces enfants ne sont pas si mauvais, c'est juste qu'ils se retrouvent dans des situations de désespoir, ce dont ils ont besoin c'est de savoir que quelque part dans ce monde injuste il existe des gens qui puissent les comprendre, les soutenir ; qui se soucient de leur sort et de leur survie, capables de s'exprimer en leur nom.

Ils ont besoin de découvrir le monde, d'exploiter différents talents qu'ils possèdent, d'être témoin de l'amour, de la joie dans leur vie.

C'est pour tous ces enfants malmenés, rejetés par leurs familles, leurs sociétés, des enfants non scolarisés, qu'Eden lutte afin de leur permettre de jouir des mêmes faveurs, des mêmes opportunités que d'autres enfants normaux. Eden veut qu'ils jouissent de leurs droits.

Je ne veux pas rater cette occasion de d'apporter une pierre de plus à l'édifice dans la lutte pour cette noble cause, le respect des droits de l'enfant. Ils ne demandent pas grand-chose juste un peu d'amour, d'affection et du soutien ; ce pour quoi lutte Eden World Foundation.

MEDIA BANYWERHA
Membre Officiel d'EDEN World Foundation

.....

Le droit à la liberté d'expression : un problème majeur que rencontre notre société.

Un droit est une permission de faire et de profiter d'une chose en toute aisance. Un enfant a droit de s'exprimer en toute liberté mais le droit à la liberté d'expression ne veut pas dire que toute liberté est permise, il y a toujours des limites.

Ce droit comprend la liberté de rechercher, de trouver, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération des frontières. Cela peut se faire et s'obtenir sous une forme orale, écrite ou par tout autre moyen du choix de l'enfant. Cela aiderait l'enfant dans certains cas de pouvoir obtenir des informations qui lui permettraient de connaître ses droits et même de se développer en soi-même. Un enfant bien informé est un avantage et un bien positif pour la société.

Les enfants ont le droit de connaître ou d'être au courant sur ce qui se passe et d'accéder aux informations qui les intéressent. Les enfants peuvent ainsi connaître et saisir les problématiques actuelles, s'informer et donner leur propre opinion sur ce qui est de l'actualité.

La liberté d'expression fait rarement partie des plaidoyers sur les droits des enfants, en tant que problématique principale. Bien qu'elle soit primordiale à la réalisation de tous les droits des enfants, c'est de même un problème majeur que rencontre notre organisation. En fait, ce droit est un bon point de repère pour savoir comment sont perçus les enfants au sein d'une société, car l'étendue de la liberté d'expression de leurs opinions et sentiments doit montrer à quel point ils sont reconnus en tant que détenteurs de droit.

Dans le cas où on empêche l'enfant de déterminer ou d'exprimer des opinions, ou encore de recevoir des informations par l'intermédiaire des médias et autres, comment peut-il être à mesure même de décrire les situations dans lesquelles leurs droits sont respectés, remplis et protégés ou au contraire violés ?

Cela est le grand problème que l'organisation et moi avons pu observer dans notre société africaine.

Chaque enfant a le droit d'exprimer librement ses opinions sur toutes les questions qui concernent sa vie. Aussi, un enfant ne doit pas être victime de pression de la part d'un adulte, qui chercherait à le contraindre ou à l'influencer dans son opinion et qui l'empêcherait de s'exprimer librement.

Le manque d'information chez beaucoup d'enfants constitue pour eux une peine et un blocage pour leur développement. La meilleure façon de protéger un enfant c'est de lui permettre d'avoir accès à toute source d'information et de lui donner la voix, ce qui l'aiderait dans son développement.

L'enfant a le droit de s'exprimer, de participer dans une activité qui l'aiderait à se protéger. En premier lieu; on ne doit priver l'enfant du pouvoir donner son avis dans un cas qui le concerne. Cela le limiterait aussi dans ses connaissances. C'est un droit oui mais cela doit se faire dans le respect des droits ou de la réputation d'autrui ; la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publique. Un accès à l'information pour un enfant concernant des informations dangereuses peut aussi être un danger pour la société permettra à l'enfant de s'exprimer librement doit se faire dans le respect de l'ordre public.

Telle est la mission de EDEN en tant que défenseur des droits de l'enfant...permettre à l'enfant de l'Afrique de pouvoir se manifester en toute liberté, lui donner accès à l'information, le mener à bien l'utiliser. Cela pourrait se faire par des sensibilisations des enfants ainsi que des adultes, eux qui doivent protéger les enfants et leur permettre l'accès aux informations. Cela aussi peut se faire par des conférences qu'organise EDEN ou bien par des entrevues ou des entretiens avec des parents et des dirigeants sur le mode d'accessibilité de ce droit.



PRINCE THEODORE

Membre Officiel d'EDEN World Foundation

Le droit à la non-discrimination : inclusion et exclusion pour un questionnement équitable des droits.

L'inclusion et l'exclusion est une forme de questionnement équitable de mêmes droits. Les inclus sont ceux bénéficiant de certains droits en dépit des autres (des exclus) ; ce sont ceux pour qui tout est mis en place. Les exclus sont ceux subissent toute sorte de discrimination en matière de leurs droits.

L'enfant étant un être fragile et sensible, est quelques fois sujet de discrimination, de violence et de maltraitance. Cette situation frappe dans la plupart des cas des enfants vivant en conditions de vulnérabilité et n'ayant aucun moyen de défense ou encore des enfants pauvres.

Suivant la convention internationale relative aux droits de l'enfant (C.I.D.E), les droits de l'enfant sont universels et indivisibles ; il ne doit pas y avoir partialités entre ces derniers.

C'est-à-dire partout et en toute situation tous les enfants doivent jouir des mêmes droits, bénéficier des mêmes traitements sans tenir compte de leur race, sexe, couleur, nationalité, langue, et tout autre facteur de différence pouvant conduire à une inclusion ou une exclusion. C'est là le principe de la non-discrimination. Tous les enfants doivent être traités de manière équitable et égale de façon à leur offrir tous les mêmes chances, ainsi que des opportunités de se construire un avenir meilleur.

Cependant, les enfants les plus touchés par cette discrimination sont ces enfants démunis vivant dans des milieux pauvres et reculés et évoluant dans des communautés n'ayant pas intégré totalement la société moderne. Ces enfants n'ont pas souvent accès à : l'éducation, la santé, la protection efficace qui sont les droits les plus importants.

Les enfants vivant avec handicap physique sont aussi en situation d'exclusion en matière de leurs droits. Ils sont mis à l'écart et la plupart d'entre eux n'ont pas accès à l'éducation ni aux soins de santé nécessaires pour leur survie et leur développement.

Le manque d'écoles, d'hôpitaux, d'habitats durables, d'eau potable sont là des facteurs excluant l'enfant qui vit dans des milieux pauvres au droit à l'éducation, à la bonne santé, aux soins médicaux et à la protection.

La dépendance de certaines communautés aux traditions anciennes excluant l'individu de sexe féminin(l'enfant) à l'éducation, est là aussi l'un des facteurs favorisant la discrimination des enfants filles en matière d'éducation dans certains milieux et mettant ainsi une barrière pour leur développement.

Les Etats doivent aussi bien que nous s'engager dans la promotion des droits de l'enfant ils ont une grande part de responsabilité en ce qui concerne l'application de ces derniers à l'égard de tout enfant. Ils doivent, grâce à leurs compétences veiller à ce qu'il y ait parfaite concordance entre les droits de l'enfant et la place de celui-ci en société.

Ils doivent aussi éviter à ce qu'il y ait des enfants en conflits avec la loi (ou en-dessous de la loi) ; sinon aucune revendication en faveur des droits de l'enfant n'aboutira à des résultats attendus si les Etats ne décident de s'y mettre pour la bonne survie et développement de l'enfant.



Charlène BISIMWA
Défenseur des droits de l'enfant dans EDEN

Une passion pour les enfants grâce à Eden : Rachel nous raconte comment ça s'est passé chez elle



Je suis devenue passionnée pour les enfants grâce à Eden. J'ai connu Eden World Foundation en 2014, précisément une année après sa fondation. Cette année-là, je ne me suis pas beaucoup intéressée à l'organisation. Une année après je me suis décidée d'intégrer l'organisation.

Comme tout nouveau membre, je ne savais pas ce qui se passait et j'étais dans l'organisation ignorante de quoi il s'agissait au juste. Après quelques temps, je me suis décidée de m'impliquer sérieusement et là je commençais à comprendre de quoi il s'agissait. Pourquoi je suis devenue passionnée pour les enfants grâce à Eden. En connaissant que tout le monde a des droits, avec Eden j'ai compris que les droits des enfants sont le plus négligés vu leur état d'innocence et de vulnérabilité.

Eden m'a appris à faire de mon mieux pour qu'un enfant aille mieux, j'ai appris qu'il ne fallait pas avoir autant des biens pour aider un enfant mais qu'il suffit juste d'avoir un cœur prêt à servir et à aider un enfant qui a perdu l'espoir de vivre, sécher les larmes de tous ses enfants frappés par la pauvreté, ceux-là qui veulent aller à l'école mais les moyens ne le permettent pas, ces enfants maltraités, rejetés, accusés de sorcellerie, ceux-là qui ont été abandonné à leur naissance.

J'ai compris que le vrai bonheur ne signifie pas seulement de posséder des biens matériels, ou de vivre dans l'aisance mais le vrai bonheur s'obtient quand on remplit le cœur d'un autre, quand l'on se donne pour le bonheur d'un petit enfant.

Depuis ce jour, c'est comme un feu qui brûle en moi, me poussant à aider, à soutenir et à rendre heureux tout enfant quelles que les circonstances dans lesquelles il se trouve. En voulant savoir ce qui m'est arrivé, j'ai découvert une chose que j'appelle " PASSION " et dès lors je m'appelle " Passionnée pour les enfants ".

Rachel KAMANA
Membre Officiel d'EDEN World Foundation

En partant de l'article 23 de la convention internationale relative aux droits de l'enfant qui parle sur les enfants handicapés, je dirai que malgré leur handicap, ils ont les mêmes droits de bénéficier de soins spéciaux ainsi que d'une éducation et d'une formation appropriée pour leur permettre de mener une vie pleine et descente dans ce nouveau monde avec dignité et pour parvenir un jour au degré d'autonomie et d'intégration sociale le plus élevé possible.

En tant que défenseurs des droits des enfants, nous Eden, avons l'obligation et la responsabilité de faire part de ses droits aux grandes figures du pays pour permettre à ses enfants qui se sentent rejeter dans la société de biens intégrer et d'avoir une meilleure vision de l'avenir.

Les handicapés, ont les mêmes droits que les autres enfants malgré toute sorte de déformation pouvant exister sur leur corps, ils ont droit du soutien qui leur permettront de prendre une part active à la vie sociale qui les entoure.

Chers dirigeants aidons les enfants handicapés à se sentir comme les autres enfants dans la société car ils ont besoin d'une meilleure éducation et n'ont pas le droit d'être traité comme inférieur devant les autres, ils ont le droit d'être protégé et d'avoir une bonne alimentation. Même s'ils sont handicapés, ils ont les mêmes droits que d'autres enfants et c'est pour nous un devoir en tant que plaideur de leurs droits de les faire respecter par tous, surtout son entourage.



Zulfa SAIDI

Défenseur des Droits de l'enfant dans
EDEN



Déteste : Voir les filles non scolarisées

Aime : Voir les droits des enfants respectés

« Si toutes les filles étaient à l'école ; le monde ne serait plus ce qu'il est devenu »

L'école est trop importante car elle m'instruit sur le plan moral, intellectuel mais elle m'apprend aussi comment vivre dans une société avec tant de personnes des différentes nationalités, races et cultures.

Beaucoup de personnes pensent que la place de la fille c'est seulement à la cuisine et qu'elle ne peut pas bénéficier des choses supplémentaires (aller à l'école, exprimer son opinion sur quelque chose...).

Pourtant, elle est une personne comme toute autre. L'égalité des droits est trop importante dans cette génération.

BLANDINE MITIMA, 16 ans
Enfant Diaspora OUGANDA/EDEN

Fabien, meilleur élève de sa classe désire être médecin pour sauver des vies et s'occuper de ceux qui souffrent dans des hôpitaux ou ailleurs pour cause de maladie.

“ Je préférerais aller à l'école avec des chaussures car c'est pénible avec des babouches mais je n'ai pas de choix maintenant. Pour être le meilleur de la classe, je reste attentif quand le maître enseigne, je révise toujours mes cours à la maison avant d'aller jouer avec mes amis.

J'ai deux uniformes et quelques habits que je lessive seul. Les droits des enfants sont d'une importance capitale chez nous enfants, car nous sommes souvent lésés dans nos droits ; je n'aimerais pas qu'on nous fouette. Mon plus grand rêve est de finir mes études en beauté et de devenir médecin.

Je remercie Eden pour toutes les œuvres, je ne l'oublierai pas, je vais aussi faire respecter les droits des enfants dans mon village.



*Fabien BISIMWA, 12 ans
5e primaire / St. Michel*



*Muhindo BYABENE, 12 ans
5e primaire / St. Michel*

Muhindo, fille de douze ans, habitant le village de Kashunguri, pense qu'il y a égalité entre filles et garçons.

“ Il n'y a aucune raison pour avoir des discriminations, personne n'est mieux placé entre une fille et un garçon. Il y a égalité de chances quel que soit la classe sociale.

Toujours avec mon chapelet rose autour de mon cou, je rêve de devenir religieuse et je prie la Vierge Marie pur qu'elle me donne une vie heureuse et la paix à ma famille. Mes parents sont cultivateurs. “

Je suis heureuse de vous(EDEN World Foundation) voir nous visiter et de payer les études, certains n'ont pas de quoi payer les études et ça pénalise.

La discussion sur les droits et devoirs de l'enfant a été édifiante, ça nous servira pour réclamer nos droits car les connaissons déjà.

Merci EDEN , j'espère vous revoir !



Kenyan âgé de 12 ans; il habite Machakos, Emmanuel est en 6ème primaire, et il lui reste 2 autres années pour aller au secondaire.

Quelle est ta nourriture préférée?

Ma nourriture préférée c'est le frite avec ou sans accompagnement. Je déteste le "Sukumawiki" (sorte de légume propre à la région) et le fufufu.

Pourquoi est-il important qu'un enfant aille à l'école ?

Il est important qu'un enfant aille à l'école parce que c'est là où, il apprend des nouvelles choses, il crée des nouvelles relations et l'école le rend sage.

Qu'est-ce qu'il faut pour qu'un enfant soit heureux dans sa famille ?

Il faut l'aimer, il faut l'écouter, il ne faut pas le frapper, il faut pas lui donner des lourds travaux.

J'aime Eden World Foundation !

Interview réalisé par Rachel Kamana

Eden avec les droits des enfants

Aime : L'Ecole

Déteste : la violence

Rêve : Etre styliste

Admire : Cyclisme

Tous les enfants ont les mêmes droits, ces droits sont universels et indivisibles ; parmi ces droits je peux citer : le droit à la vie, le droit au nom, le droit à la nationalité.

EDEN m'a aidé à bien connaître mes droits et devoirs. La connaissance des droits est nécessaire chez l'enfant car elle permet l'enfant d'avoir le savoir en matière des droits de l'enfant.

Connaitre les droits ne suffit pas. Il faut aussi en jouir afin de s'épanouir et vivre dans un monde meilleur sans aucune forme de discrimination.



*Clémence BOROTO, 14 ans
Club Culturel EDEN World Foundation*



Football, ma passion !

Aime : le football

Déteste : Voir les droits de l'enfant bafoués

Admire : Cristiano Ronaldo

Quand je joue au football, j'oublie même de rentrer à la maison (rires) ; le football est une passion pour moi ; le loisir c'est un droit important chez l'enfant

Jongler est quelque chose que j'apprécie quand je m'entraîne. Le jeu développe mes aptitudes physiques et me donne la possibilité de m'épanouir. A la maison, j'ai un temps de jeux et un temps pour me concentrer aux études.

*Petit Paul BAMUBENGA, 10 ans
Club Culturel EDEN World Foundation*



Moi, je rêve d'être un jour promoteur de ma chère école. Je vis avec mon frère, les parents sont un peu plus éloignés de nous. J'adore manger les haricots aux patates.

Je m'occupe de nos bétails quand je manque à faire. J'attends toujours impatiemment le jour où l'une de nos chèvres met bas.

J'aime prier pour avoir une bonne vie, je respecte les droits des autres et je partage le peu que j'ai comme le maître nous l'enseigne.

J'aimerais avoir d'autres chaussures car celles que j'ai sont délabrées...

Grâce à Eden, aujourd'hui nous reprenons conscience de nos droits et devoirs. Ensemble nous lutterons et ce jour restera mémorable.

Je suis EDEN !

*Elije Okuline Minani, 14 ans
4e primaire / St. Michel*

Egalité de chance dans la famille

Aime : Ecrire tout ce qui me passe par la tête

Déteste : Ne pas être tenue à l'écart

Rêve : Etre Jeune Fille Leader de mon pays

Souvent les filles sont tenues à l'écart car on nous dit que nous n'avons pas les mêmes droits que les garçons.

Dans certaines familles, les filles n'ont pas le droit d'aller à l'école ; elles doivent rester à la maison pour faire les travaux ménagers, cultiver les champs.

Cette discrimination se manifeste même dans nos cultures, disant qu'il y a des travaux qui sont réservés aux filles seulement et non aux garçons ; comme cuisiner...

L'Egalité de chance c'est quelque chose qui doit être indispensable dans la famille comme dans la société. Les garçons doivent comprendre qu'ils sont égaux aux filles et qu'ils ont les mêmes chances.



*Fidya KAZIGUNFU, 15 ans
Club Culturel EDEN World Foundation*



*Eden m'a permis de m'exprimer librement
(Article 13 de la CIDE)*

Aime : Parler des droits de l'enfant

Déteste : Ne pas aller à l'école

Rêve : Etre Présidente d'une République

Admire : EDEN World Foundation

Au début je ne savais pas vraiment comment m'exprimer librement. Mais lorsque je suis entré dans le groupe EDEN World Foundation, je me suis épanoui.

J'aimerais qu'on donne une liberté d'expression aux enfants, car elle permet de se libérer d'angoisses, de la tristesse.

C'est aussi bon de s'exprimer librement car quand on s'exprime, il y a notre opinion, notre pensée qui sont entendues.

C'est à cause de cela que je peux souhaiter devenir présidente d'une République pour pouvoir exprimer mes pensées, mon opinion pour le bon développement de la République.

*Merveille BOROTO, 11 ans
Club Culturel EDEN World Foundation*



Selon l'article 28 de la convention internationale relative aux droits de l'enfant, l'éducation est un droit fondamental pour absolument tout enfant. L'enfant a droit de jouir d'une meilleure éducation possible pour son propre épanouissement.

Cependant, plusieurs facteurs peuvent bloquer l'accès de certains enfants à l'éducation. La plupart d'entre eux n'étudient simplement pas par manque des moyens ; dans d'autres situations, les parents sont obligés de se démener pour financer la scolarité de leurs enfants, chose qui n'est jamais facile. Certains enfants ne peuvent plus continuer leurs études car ayant perdu l'un ou les deux parents. Avec EDEN World Foundation, votre parrainage a pour priorité la protection de l'enfant et son bien-être. Vos dons concrétisent l'ensemble des droits de l'enfant.

Le parrainage est le moyen le plus direct et efficace d'aider les enfants en détresse. Il s'agit d'un geste de générosité qui éclaire la vie de l'enfant démunie et qui lui redonne plus de confiance et d'espoir.

Pour toute assistance contactez-nous via les coordonnées suivantes :

Adresse : Avenue Kajangu, Nyalukemba, Bukavu

République Démocratique du Congo

Tél. : + 243 979 770 792

E-mail : edenworldfound@gmail.com



Eden ici, Eden ailleurs !!

EDEN WORLD FOUNDATION a fêté ses 4 ans d'existence en 2017. Aujourd'hui, nous sommes actifs dans 3 pays(oeuvrant comme association de la diaspora en Ouganda et au Kenya) avec le siège à Bukavu au Sud-Kivu en République Démocratique du Congo. Notre mission est d'appeler le monde à prôner au respect et à l'application des droits et devoirs des enfants dans la société.

RDC | OUGANDA | KENYA

UGANDA/ Diaspora Adresses

Ggaba Road, Bunga

Tél : (+ 256) 752 051 059

KENYA/ Diaspora Adresses

Mombassa Road, Daystar Athiriver

Tél : (+ 254) 797 661 087